

Agir durablement sur les incivilités sur et autour des terrains de handball

*Présence d'un délégué officiel désigné par le comité de Moselle
aux rencontres de -11 ans*

Mise en œuvre

Le délégué officiel ne fait qu'observer sans intervenir ; il joue un rôle de témoin, il n'a donc pas la responsabilité du bon déroulement de la rencontre. S'il y a lieu, il pourra être amené à saisir la commission territoriale de discipline.

Au moment de la rencontre le délégué officiel se présentera aux managers, aux jeunes arbitres, aux officiels de la table de marque ; avec ces derniers, il s'inscrira en tant que délégué officiel sur la FDME. Il siègera à la table de marque ou à sa proximité immédiate. Il observera le comportement de toutes les personnes présentes dans la salle. Il pourra « débriefer » avec les officiels présents non seulement pour les informer d'une

éventuelle suite à donner sur des incivilités observées, mais également pour souligner le bon déroulement de la rencontre.

Après la rencontre, dans tous les cas, un compte rendu écrit sera diffusé à la COC et à la commission technique. Selon les remontées du délégué officiel et après concertation, une demande d'ouverture de dossier disciplinaire pourra être demandé auprès de la C.T.D.